

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lamentin, le 27 octobre 2021

Antilles : démantèlement d'un important trafic de reptiles, 17 personnes interpellées, 283 spécimens saisis.



Contrôle des spécimens détenus
© Clément Granouillet / Douane, SEJF

Après 18 mois d'investigations, les services de police de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la douane judiciaire ont mené une opération en mixité sur les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique, point d'orgue d'une méticuleuse enquête judiciaire contre le trafic de reptiles.

Une des missions principales des services de police de l'environnement de l'OFB est la lutte contre le trafic d'espèces de faune sauvage via le contrôle de leur détention et de leur commerce. A travers cela, les agents de l'OFB participent à enrayer l'érosion de la biodiversité en limitant la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) en milieu naturel, enjeu de taille sur ces îles qui font l'objet d'arrêtés ministériels spécifiques¹.

Depuis plusieurs mois, les services départementaux (SD) de la Martinique et de la Guadeloupe travaillent en co-saisine avec le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) dans le but de démanteler un trafic de reptiles, phénomène grandissant aux Antilles.

En parfaite complémentarité des officiers de douane judiciaire (ODJ), les inspecteurs de l'environnement (IE) ont enquêté pendant près d'un an et demi, en toute discrétion. Une collaboration rendue possible grâce à la relation de confiance entre les services et le soutien des directions régionales des douanes de Guadeloupe et de Martinique, de la Police nationale (service interministériel d'assistance technique, SIAT) et de la Gendarmerie, notamment la Section Aérienne (SAG) de Martinique.

Cette enquête a finalement permis d'identifier un groupe de personnes se livrant à une activité illégale (transport, détention, élevage, commercialisation, utilisation, falsification de documents...) générant des profits importants. La valeur de l'ensemble des spécimens saisis sur ces deux îles françaises de la Caraïbe est estimée à plus de 125 000 €.

Un travail rigoureux de longue haleine qui s'est soldé par une opération d'envergure des services départementaux antillais avec l'aide précieuse de renforts (SPJR² de la DPPC³, BMI⁴, service police de la DOM⁵, SD Guyane).

La magistrate de Fort-de-France (coordinatrice pour cette affaire) a ordonné la saisie des œufs et de tout individus vivants (pythons, boas, varans, geckos, lézards, etc.) faisant l'objet d'une détention illicite. Ces animaux sont soit issus d'une reproduction locale soit importés de métropole (investigations en cours sur cette filière d'approvisionnement) ou d'Amérique du sud. Quelques spécimens ont pu être placés dans une structure homologuée tandis que d'autres, comme les scorpions endémiques de Martinique, ont été relâchés dans leur milieu naturel.

Outre les saisies, les délinquants encourent une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Certains individus ont déjà été condamnés récemment pour des faits similaires.



Terrariums découverts chez des détenteurs lors d'une perquisition
© Antony Grolleau / OFB

L'opération en quelques chiffres...

- **23** perquisitions domiciliaires par près de trente personnels engagés (OFB, SEJF, Gendarmerie, Police)
- **21** auditions dont **7** gardes à vue (SEJF)
- **283** spécimens saisis de **27** espèces différentes (89% de type rampant)

¹ Arrêté du 7 juillet 2020 relatif à la régulation de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique - interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants

Arrêté du 7 juillet 2020 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe - interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants

² Service police judiciaire et renseignement

³ Direction de la police et du permis de chasser

⁴ Brigade mobile d'intervention

⁵ Direction des Outre-mer de l'OFB

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contacts locaux

Antony Grolleau
Chef du service départemental 971

06 90 52 70 83
antonny.grolleau@ofb.gouv.fr

Francois Marguet
Chef de service départemental adjoint 972

06 96 27 66 27
francois.marguet@ofb.gouv.fr

Contact presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Emma Vega / 07 63 11 21 51
presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr